

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MONTCALM**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Mme Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 26 mars 2019, à la salle du conseil au 1540 rue Albert, Sainte-Julienne, a été adopté le *Règlement numéro 496-2019 concernant le Code d'éthique et de déontologie du préfet et abrogeant le règlement 466-2017.*

Le règlement 496-2019 entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC et aux bureaux des 10 municipalités locales du territoire.

**DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 27 mars 2019.**




Line Laporte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), France Landry (nom), directrice générale (titre)  
de la Municipalité de Sainte-Julienne, certifie avoir publié l'**AVIS PUBLIC** ci-haut  
mentionné le 8 avril 2019 (date), en affichant une copie aux endroits désignés  
par le conseil.



Directeur(trice) général(e) et  
Secrétaire-trésorier(ère)